



« Formation éleveur/éleveuse canin »

Public :

Toute personne souhaitant devenir éleveur/éleveuse canin

Prérequis :

Posséder un chien de minimum 3 mois à l'entrée de la formation et à jour des vaccins et du matériel canin (laisse, collier, longe...)

Durée de formation :

140 heures

20 jours

Organisation

Les journées de formation se déroulent :

- De 09h00 à 12h00
- De 13h00 à 17h00

Soit 7 heures de formation par jour.

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 95 22 41 88 ou par email : dogslearning@gmail.com

Objectifs :

Devenir éleveur/éleveuse canin

Moyens et modalités :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Local avec vidéo projection, enceinte, chaises. Terrain d'éducation en extérieur muni de différents agrès (sauts, passerelles, tunnels...) ainsi que de deux boxes de transit.

Document actualisé le 08/03/2026



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Document actualisé le 08/03/2026



Handicap :

Toutes les formations dispensées à MONSIEUR YOHAN OZANNE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Pascale LOBREAU

06 81 36 27 07

pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr

MDPH

MDPH 14 17 rue du 11 novembre 14000 Caen

0 800 100 522

mdph@calvados.fr

CAP EMPLOI

Parc Athéna4/6 Rue Ferdinand BUISSON

14280 - Saint-Contest

Tel : 02 31 93 24 24

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Calvados

13 Boulevard Charles Sauria 14123 Ifs

Le Prix :

1500 €

Contact :

Yohan OZANNE

dogslearning@gmail.com

06 95 22 41 88

Document actualisé le 08/03/2026



Formation Éleveur/Éleveuse canin

20 jours, 140 heures

Objectif :

Devenir Eleveur/Eleveuse canin

MODULE 1 – Fondements du métier d'éleveur et organisation de la cynophilie

Durée : 6 heures

Objectifs pédagogiques : Comprendre le rôle et les responsabilités de l'éleveur canin. Identifier les principales institutions de la cynophilie. Situer l'activité d'élevage dans son environnement professionnel.

Compétences visées :

- Comprendre l'organisation du monde cynophile.
- Identifier les acteurs de la filière canine.
- Appréhender les responsabilités liées à l'activité d'élevage.

Contenu du module :

- Présentation du métier d'éleveur canin
- Organisation de la cynophilie (SCC, FCI, sociétés canines régionales)
- Fonctionnement des clubs de race
- Documents officiels et identification
- Réalité économique et responsabilités de l'éleveur

Évaluation Module 1

MODULE 2 – Origine, domestication et diversification du chien domestique

Durée : 4 heures

Objectifs pédagogiques : Comprendre l'origine du chien domestique. Expliquer les mécanismes de domestication et de sélection.

Compétences visées :

- Identifier les étapes de l'évolution du chien.
- Comprendre l'influence de la sélection humaine sur les races.

Contenu du module :

- Origine du chien et relation avec le loup
- Processus de domestication
- Évolution historique du chien auprès de l'homme
- Diversité morphologique et fonctionnelle des races
- Plasticité génétique canine

Évaluation Module 2

MODULE 3 – Biologie et physiologie appliquées au chien

Durée : 12 heures

Document actualisé le 08/03/2026



Objectifs pédagogiques : Comprendre l'anatomie et la physiologie du chien. Identifier les besoins biologiques essentiels du chien.

Compétences visées :

- Analyser le fonctionnement des systèmes physiologiques.
- Adapter l'alimentation et la gestion du chien en fonction de ses besoins biologiques.

Contenu du module :

- Anatomie générale du chien
- Fonctionnement des principaux systèmes physiologiques
- Constantes biologiques
- Les sens du chien
- Nutrition canine
- Croissance et développement du chiot

Évaluation Module 3

Module 4 – Génétique canine et stratégies de sélection

Durée : 14 heures

Objectifs pédagogiques : Comprendre les principes fondamentaux de la génétique canine. Appliquer les bases génétiques à la sélection en élevage.

Compétences visées :

- Interpréter les mécanismes d'hérédité.
- Utiliser les outils génétiques pour la sélection des reproducteurs.

Contenu du module :

- Bases de la génétique
- Transmission des caractères
- Consanguinité et diversité génétique
- Sélection des reproducteurs
- Tests génétiques
- Cotation des géniteurs

Évaluation Module 4

Module 5 – Pathologie canine et prophylaxie sanitaire en élevage

Durée : 14 heures

Objectifs pédagogiques : Identifier les principales maladies canines. Mettre en place des mesures de prévention sanitaire en élevage.

Compétences visées :

- Reconnaître les signes de maladies.
- Appliquer des protocoles sanitaires adaptés.

Contenu du module :

- Maladies infectieuses et parasitaires
- Zoonoses
- Maladies héréditaires
- Dysplasie de la hanche
- Soins périodiques (vaccination, vermifugation)
- Hygiène et biosécurité en élevage
- Gestion sanitaire d'un élevage

Évaluation Module 5

Document actualisé le 08/03/2026



Module 6 – Physiologie de la reproduction et gestion des reproducteurs

Durée : 22 heures

Objectifs pédagogiques : Comprendre la physiologie de la reproduction canine. Organiser la reproduction et suivre la gestation.

Compétences visées :

- Analyser le cycle reproductif.
- Planifier une reproduction.
- Suivre l'évolution d'une gestation.

Contenu du module :

- Physiologie hormonale
- Cycle sexuel de la chienne
- Fertilité du mâle
- Gestion des reproducteurs
- Techniques de reproduction
- Suivi et diagnostic de gestation

Évaluation Module 6

Module 7 – Obstétrique canine et néonatalogie

Durée : 16 heures

Objectifs pédagogiques : Comprendre le déroulement de la mise bas. Assurer les soins aux chiots nouveau-nés.

Compétences visées :

- Identifier les différentes phases de la mise bas.
- Appliquer les soins néonataux adaptés.

Contenu du module :

- Préparation de la mise bas
- Déroulement de la mise bas
- Pathologies obstétricales
- Score APGAR
- Thermorégulation du chiot
- Syndrome du chiot faible
- Mortalité néonatale

Évaluation Module 7

Module 8 – Développement comportemental et socialisation du chiot

Durée : 16 heures

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le développement comportemental du chiot.
- Mettre en place un protocole de socialisation efficace.

Compétences visées :

- Analyser les périodes sensibles du développement.
- Appliquer des méthodes de stimulation précoce.

Contenu du module :

- Développement du chiot
- Socialisation et familiarisation
- Stimulation neurologique précoce (ENS)
- Stimulation olfactive précoce (ESI)
- Évaluation comportementale des chiots

Document actualisé le 08/03/2026



- Choix des adoptants

Évaluation Module 8

Module 9 – Éducation canine et évaluation des aptitudes

Durée : 18 heures

Objectifs pédagogiques : Comprendre les principes d'apprentissage chez le chien.
Former un chien aux bases de l'éducation.

Compétences visées :

- Appliquer les méthodes d'éducation canine.
- Préparer un chien aux épreuves cynophiles.

Contenu du module :

- Principes d'apprentissage
- Méthodes d'éducation canine
- Exercices d'obéissance de base
- Manipulation et présentation du chien
- Préparation au CSAU
- Préparation au TAN
- Préparation au TAT

Évaluation Module 9

Module 10 – Cadre réglementaire et responsabilités de l'éleveur

Durée : 8 heures

Objectifs pédagogiques : Connaître la réglementation encadrant l'élevage canin.
Comprendre les obligations légales de l'éleveur.

Compétences visées :

- Appliquer les obligations réglementaires.
- Identifier les responsabilités juridiques liées à l'élevage.

Contenu du module :

- Identification des chiens
- Réglementation de la vente des chiots
- Certificat d'engagement et de connaissance
- Obligations liées aux annonces
- Vices rédhibitoires
- Responsabilité civile
- Réglementation spécifique de l'élevage

Évaluation Module 10

Document actualisé le 08/03/2026



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de MONSIEUR YOHAN OZANNE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, MONSIEUR YOHAN OZANNE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de MONSIEUR YOHAN OZANNE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 08/03/2026



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « MONSIEUR YOHAN OZANNE » est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « MONSIEUR YOHAN OZANNE » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « MONSIEUR YOHAN OZANNE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « MONSIEUR YOHAN OZANNE ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « MONSIEUR YOHAN OZANNE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « MONSIEUR YOHAN OZANNE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « MONSIEUR YOHAN OZANNE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « MONSIEUR YOHAN OZANNE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « MONSIEUR YOHAN OZANNE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 08/03/2026



- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « MONSIEUR YOHAN OZANNE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « MONSIEUR YOHAN OZANNE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« MONSIEUR YOHAN OZANNE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « MONSIEUR YOHAN OZANNE » au Client. « MONSIEUR YOHAN OZANNE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « MONSIEUR YOHAN OZANNE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « MONSIEUR YOHAN OZANNE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Document actualisé le 08/03/2026



Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « MONSIEUR YOHAN OZANNE »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « MONSIEUR YOHAN OZANNE » ou par voie électronique à : « MONSIEUR YOHAN OZANNE ».

En particulier, « MONSIEUR YOHAN OZANNE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « MONSIEUR YOHAN OZANNE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 08/03/2026